

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 mars 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.180.042 DT et un résultat net de la période du premier trimestre 2019 s'élevant à <208> DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers trimestriels ci-joint de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

• Par référence à l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du premier trimestre 2019, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2019, ce taux est de l'ordre de 27,03%.

• Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31-03-2019
(Exprimé en Dinar)

En TND		31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		862 170	940 883	949 031
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	301 244	327 105	344 858
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	560 926	613 778	604 173
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		319 404	236 611	246 677
AC2a Placements monétaires	3.4	222 321	201 249	203 883
AC2b Disponibilités		97 083	35 362	42 794
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 181 574	1 177 494	1 195 708
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 196	1 180	1 204
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	336	275	282
Total Passif		1 532	1 455	1 486
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.8	1 132 488	1 137 201	1 154 940
CP2 - Sommes distribuables		47 554	38 838	39 282
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		38 822	31 844	21
CP2b Sommes distribuables de la période		8 732	6 994	39 261
Actif Net		1 180 042	1 176 039	1 194 222
Total Passif et Actif Net		1 181 574	1 177 494	1 195 708

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019
(Exprimé en Dinar)

En TND		Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice clos le au 31/12/2018
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	3.3	8 465	7 960	41 947
PR1a Dividendes		-	-	9 670
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 465	7 960	32 277
PR2 Revenus des placements monétaires	3.5	4 405	2 732	12 706
Total Revenus des Placements		12 870	10 692	54 653
CH1 Charges de gestion des placements	3.9	(3 492)	(3 374)	(14 064)
Revenus Nets des Placements		9 378	7 318	40 589
CH2 Autres charges	3.10	(578)	(312)	(1 316)
Résultat d'Exploitation		8 800	7 006	39 273
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(68)	(12)	(12)
Sommes distribuables de la Période		8 732	6 994	39 261
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		68	12	12
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(34 464)	30 933	48 673
Frais de négociation de titres		(105)	(14)	(14)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		25 561	(2 518)	(2 518)
Résultat Net de la Période		(208)	35 407	85 414

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice clos le au 31/12/2018
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>(208)</u>	<u>35 407</u>	<u>85 414</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	8 800	7 006	39 273
AN1b - Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(34 464)	30 933	48 673
AN1c - Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	25 561	25 561	(2 518)
AN1d - Frais de négociation de titres	(105)	(105)	(14)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-	<u>(31 824)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(13 972)</u>	<u>(2 051)</u>	<u>(2 051)</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	-	<u>32 476</u>	<u>64 082</u>
CSS Capital	-	30 762	60 436
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	-	671	1 558
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	1 043	2 088
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(13 972)</u>	<u>(34 527)</u>	<u>(66 133)</u>
CSR Capital	(13 501)	(32 698)	(62 372)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	57	(719)	(1 606)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(528)	(1 110)	(2 155)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(14 180)</u>	<u>33 356</u>	<u>51 539</u>
AN4 - <u>Actif net</u>			
AN4a Début de période	1 194 222	1 142 683	1 142 683
AN4b Fin de période	1 180 042	1 176 039	1 194 222
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
AN5a Début de période	64 161	64 273	64 273
AN5b Fin de période	63 411	64 161	64 161
<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,609</u>	<u>18,329</u>	<u>18,613</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>(0,08%)</u>	<u>12,57%</u>	<u>7,48%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2019 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 mars 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 mars 2019 un montant de 301.244 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions				
		68 594	244 048	20,68%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	10 137	0,86%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	31 054	2,63%
MONOPRIX	2 160	6 111	13 863	1,17%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	60 532	5,13%
SFBT	4 748	11 647	109 760	9,30%
UIB	850	9 560	18 702	1,58%
Titres OPCVM				
		55 345	57 196	4,85%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	57 196	4,85%
Total		123 939	301 244	25,53%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2019	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 01/03/2019
Actions et Droits	9 150	-	30 561	9 150	21 411	-
BNA	3 268	-	5 432	3 268	2 164	-
BT	3 600	-	23 401	3 600	19 801	-
HANNIBAL LEASE	2 282	-	1 728	2 282	(554)	-
Total	9 150	-	30 561	9 150	21 411	-

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 mars 2019 un montant de 560.926 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat				
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	75 000	77 975	6,61%
Emprunts des sociétés				
ATL 2013/2	600	24 000	24 519	2,08%
Attij Leasing 2015/1	1 000	40 000	42 293	3,58%
Attij Leasing 2019/1	700	70 000	70 085	5,94%
Attij Bank Sub 2015	500	20 000	20 496	1,74%
BTE 2016	550	33 000	33 353	2,83%
BTK 2012/1	700	10 003	10 192	0,86%
CHO COMPANY 2009	600	7 500	7 620	0,65%
CIL 2015/2	500	20 000	20 513	1,74%
CIL 2017/2	250	20 000	20 059	1,70%
HL Sub 2018/1	200	20 000	21 225	1,80%
HL 2016/2	250	15 000	15 312	1,30%
HL 2017/3	550	44 000	44 502	3,77%
HL 2018/2	200	20 000	20 171	1,71%
TL SUB 2018	665	66 500	67 643	5,73%
TL 2017/1	250	20 000	20 986	1,78%
UIB 2009/1	500	27 500	28 410	2,41%
UIB 2011/1	500	15 000	15 572	1,32%
Total		547 503	560 926	47,53%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du premier trimestre 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/01/2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2019
Emprunts d'Etat						
BTA 5,5% MARS 2019	95 850	-	100 000	95 850	4 150	-
Emprunts de sociétés						
CIL 2017/2	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
HL 2013/2	6 000	-	6 000	6 000	-	-
HL 2017/3	55 000	-	11 000	11 000	-	44 000
BTE 2016	44 000	-	11 000	11 000	-	33 000
HL 2018/2	-	20 000	-	-	-	20 000
Attij Leasing 2019/1	-	70 000	-	-	-	70 000
Total	225 850	90 000	133 000	128 850	4 150	187 000

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8.465 DT pour la période allant du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Actions (Dividendes)	-	-	9 670
Revenus des Emprunts d'Etat	1 772	2 181	8 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	6 693	5 779	23 771
Total	8 465	7 960	41 947

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2019 à 222.321 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
PLT 02-05-2019 ATB 3 mois à 10,24%	100	100 000	111 457	9,45%
PLT 27-05-2019 ATB 3 mois à 10,24%	100	110 000	110 864	9,39%
Total		210 000	222 321	18,84%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.405 DT pour la période allant du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2019 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	4 405	2 732	12 706
Total	4 405	2 732	12 706

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.196 DT au 31 mars 2019 contre 1.204 DT au 31 décembre 2018.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/03/2019	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	63	8	10
Retenue à la Source	172	167	171
Redevance CMF	101	100	101
Total	336	275	282

3.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019 s'élève à – 14.180 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(22 452)
Variation de la part Revenu	8 272
Variation de l'Actif Net	(14 180)

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2019
Montant	1 154 940	-	(13 501)	1 141 439 (*)
Nombre de titres	64 161	-	(750)	63 411
Nombre d'actionnaires	36	-	-	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2019 au 31-03-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	1 141 439
Variation des +/- values potentielles sur titres	(34 464)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 561
Frais de Négociation de titres	(105)
Régul des sommes non distribuables de la période	57
Capital au 31.03.2019	1 132 488

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	3 492	3 374	14 064
Total	3 492	3 374	14 064

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2019 s'élève à 3.492 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	294	285	1 184
TCL	84	27	132
Autres impôts et taxes	200	-	-
Total	578	312	1 316